

AVIS AUX PORTEURS (Mis en ligne sur le site Internet de la société de gestion)

OPCVM DENOMME « SALAMANDRE EURO RENDEMENT »

Code ISIN parts C : FRO012735322 ; code ISIN parts D : FRO012830982 ; code ISIN parts I : FRO012830990

Paris, le 16 mars 2020,

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du FCP « SALAMANDRE EURO RENDEMENT » (parts C : FRO012735322 ; parts D : FRO012830982 ; parts I : FRO012830990), ici le « FCP » et nous vous remercions pour votre confiance.

Nous vous informons de la décision prise par la société de gestion Salamandre AM de permettre une augmentation de 10% de la possibilité de recourir aux dérivés de crédit (CDS mono-émetteur et indices de CDS de type iTraxx ou CDX) et ce dans la limite, en cumul, de 20% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra être exposé ou couvert au travers de dérivés de crédit multi-émetteurs de type indices (iTraxx ou CDX). Dans le but de dynamiser ou de couvrir le portefeuille, des opérations pourront être réalisées sur des dérivés de crédit portant sur des instruments mono-entité de référence : les CDS (Credit Default Swaps).

Le FCP pourra ainsi être investi en CDS mono-émetteur et en indices de CDS, dans la limite en cumul de 20% maximum de son actif net. Les dérivés de crédit utilisés devront correspondre à la catégorie des contrats financiers simples telle que définie par la réglementation applicable. A ce titre, les Credit Default Swaps mono-émetteur devront satisfaire l'obligation de standardisation des contrats et des informations devront être disponibles sur les marchés concernant l'entité de référence. Les indices de Credit Default Swaps (iTraxx ou CDX) devront être liquides et accessibles.

Cette augmentation de 10% de la possibilité de recourir aux dérivés de crédit (CDS mono-émetteur et indices de CDS de type iTraxx ou CDX), pour la porter, en cumul, à 20% de l'actif net, prendra effet à partir du 16 mars 2020.

La société de gestion estime que l'augmentation du recours tactique aux dérivés de crédit permettra plus de flexibilité pour le FCP, sans modification du profil rendement/risque.

De plus, l'augmentation de la couverture CDS du portefeuille est jugée adéquate par la société de gestion afin de faire face au présent contexte de marché et d'augmenter ainsi la protection prise par l'équipe de gestion, notamment contre le risque de crédit high yield, pour préserver les intérêts du FCP.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Le Document d'information clé, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite adressée à la société de gestion :

SALAMANDRE AM, 19 rue Vivienne - 75002 PARIS - Tél. : +33 (0)1 78 41 00 31 / E-mail : contact@salamandre-am.com

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien GRASSET
Président

